



Après démission peu on garder vêtements de travail

Par **maranth**, le **05/01/2017** à **12:58**

bonjour

salarié d'une entreprise de peinture j'ai démissionné dans les règles pour une autre entreprise !!! mon premier employeur me réclame mes chaussures de sécurité (que je porte depuis 1 an) en a-t'il le droit ????

merci de m'aider

Par **P.M.**, le **05/01/2017** à **13:01**

Bonjour,

S'il vous les a fournies comme c'est la règle, je ne vois pas ce qui l'en empêcherait...

Par **maranth**, le **05/01/2017** à **13:20**

il me demande de rendre mes chaussures de sécurité que je porte en peinture depuis 1 an !!!! imaginez qu'elles sont évidemment sales !!!! suis-je en droit de refuser ? suis-je obligé de les rendre ? j'avoue que cela me perturbe puisque nous nous quittons en bon terme !!!!!

Par **P.M.**, le **05/01/2017** à **13:29**

Je ne vois pas non plus ce qui vous permettrait de refuser de les rendre, ce que l'employeur en fera après, c'est son problème...

Mais vous pourriez aussi vis à vis de lui vous étonner de cette demande à condition qu'il veuille vous répondre...

Par **maranth**, le **05/01/2017** à **14:00**

ok merci de vos info !!! je vais les regretter puisqu'elles sont faites à mes pieds !! je m'interroge à qui elles vont être proposées !!! car pour ma part des chaussures de travail déjà

portées par quelqu'un inconnues !!! hors de question de les prendre !!! hygiène zéro !!! après c'est leurs problème plus le miens !!! beurk !!!

Par **Prvpchrs@aol.co**, le **24/06/2017** à **14:21**

Mon employeur me réclame mes deux blouses de travail je suis très étonné jamais on m'a réclamé mes tenues cause mutation du conjoint alors ke j t en très bon thème a t il le droit ou pas ?

Par **P.M.**, le **24/06/2017** à **15:49**

Bonjour tout d'abord,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...